



Mardi 24 avril 2018

Une nouvelle fois cette année La Réunion est frappée par un phénomène météorologique d'ampleur : pluies diluviennes, vents très puissants, forte houle, rendant les routes impraticables, avec un axe de la Route du Littoral fermé, des communications téléphoniques difficiles voire impossibles, les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et crèches fermés, les ramassages scolaires suspendus...

Une nouvelle fois le Préfet de La Réunion a décidé de ne pas placer La Réunion en alerte rouge, alors qu'il demande à la population ce matin par communiqué d'éviter aujourd'hui tout déplacement sur tout le département compte tenu des effets de la tempête tropicale Fakir.

Le communiqué de la préfecture a beau jeu de rappeler le Code du travail en matière de droits des salariés en cas d'intempéries. Entre le communiqué préfectoral et l'employeur qui paye -ou pas- la journée de travail, qui le salarié va t-il écouter ?

Une nouvelle fois, comment peut-on laisser les Réunionnais se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail alors qu'aucune activité n'existe aujourd'hui ? Dans les entreprises et d'administrations, nombre de salariés et d'agents qui ont eu l'obligation de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail seront souvent repartis plus tôt, en affrontant les affres météorologiques et routiers avec une forte probabilité accidentogène.

La CGT Intérieur à La Réunion dénonce cette nouvelle décision qui met en danger des vies humaines au profit de la vie économique. La décision de l'État va à l'encontre des intérêts des travailleurs, laissant un grand sentiment de mépris car il n'y a qu'eux qui sont obligés de se déplacer pour aller travailler.

Ce nouvel événement météorologique met aussi en lumière l'augmentation de la fréquence et l'intensité des phénomènes climatiques. Il doit conduire chaque citoyen à s'interroger sur les raisons de cette accélération du dérèglement climatique, notamment quant aux effets d'une économie capitaliste peu soucieuse de l'environnement, consommatrice effrénée de ressources qui ne sont pas inépuisables.

Contacts presse

☎ 06 92 29 93 76  
✉ [cgt@reunion.pref.gouv.fr](mailto:cgt@reunion.pref.gouv.fr)